

Villeurbanne

« Si on ferme cet accueil, les familles de malades n'ont aucune solution de repli »

Patrick Paupy s'inquiète des menaces de fermeture qui pèsent sur l'accueil de courte durée des malades d'Alzheimer au Lieu de répit, structure gérée par la Ville. Pour lui, aucun dispositif public ne peut remplacer ce service.

« C'est la douche froide. » Patrick Paupy n'en revient toujours pas. Ce retraité de 80 ans qui vit dans un immeuble du 5^e arrondissement de Lyon, avec Monique, son épouse, vient d'apprendre que l'accueil « séquentiel » du Lieu de répit, à Villeurbanne, risque de disparaître en février prochain.

Le Lieu de répit, créé en 2011, et situé boulevard Régullon accompagne et soutient les aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer. Il est géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Villeurbanne et cofinancé par la Métropole de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS).

« Je me sens serein quand elle est là »

À 75 ans, Monique, vit avec cette maladie depuis trois ans. Elle bénéficie de cet hébergement séquentiel de courte durée proposé depuis 2014 dans la structure villeurbanaise. « Une fois par mois, elle passe trois jours et deux nuits dans cet endroit sécurisé de cinq chambres, où elle est prise en charge par du

personnel soignant », explique son époux. « Je me sens confiant et serein quand elle est là-bas. Pour les malades, c'est un sas de transition parfait entre leur domicile et leur entrée un jour, dans une institution comme un Ehpad. Ça les aide à se préparer à cette rupture. »

Un aidant disponible « à 200 % »

Pour les aidants, c'est aussi un moyen de souffler un peu. Patrick, comme tant d'autres personnes qui s'occupent de proches touchés par la maladie, se dit « exténué » psychologiquement et physiquement. « Ma femme va à l'accueil de jour de l'hôpital de Fourvière, le mercredi matin. Mais tout le reste du temps, elle est avec moi. Je suis disponible à 200 % pour elle, de jour comme de nuit. Je ne peux pas la laisser seule, elle est complètement dépendante pour les tâches du quotidien. Elle a même tenté de se faire du mal », soupire-t-il.

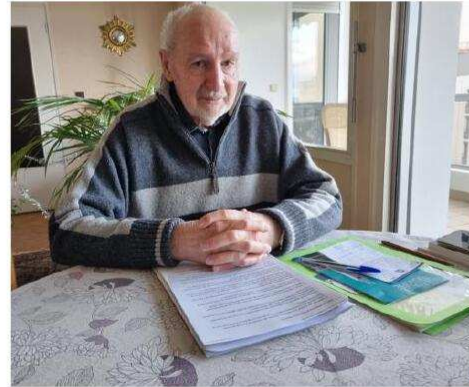
« On n'a pas été consultés »

Patrick Paupy souhaite s'exprimer au nom des 16 familles concernées par cette menace de fermeture et « les 200 qui ont bénéficié de cet accueil depuis sa création. Il n'y a pas d'autres structures publiques de ce type sur la métropole avec des tarifs accessibles aux plus modestes », fait remarquer l'octogénaire qui s'étonne que « ni l'association France Alzheimer qui est pourtant

partenaire du CCAS, ni les familles n'aient été consultées » en amont. « Il n'y a aucune transparence sur les enjeux réels de cette décision même si on devine derrière tout ça des raisons budgétaires qui vont à l'encontre des valeurs de gauche prônées par la mairie et la Métropole » (lire par ailleurs).

Et ce ne sont pas les réponses à ses courriers envoyés à la Ville qui le rassurent. Dans une lettre datée du 13 novembre, Cristina Martineau (PS), l'adjointe au maire en charge des personnes âgées, écrit : « A ce jour, aucune décision quant à l'avenir de ce lieu n'est prise. Toutefois il est vrai, que la Ville s'interroge sur sa destinée ».

● Régis Barnes



Pour Patrick Paupy, l'hébergement proposé par le lieu de répit « est le sas idéal » avant l'entrée des malades dans une institution. Photo Régis Barnes

« Cette offre ne trouve pas son public »

Maud Larzillière, directrice du CCAS de Villeurbanne et directrice générale adjointe animation et vie sociale à la Ville confirme la fermeture de l'accueil séquentiel du Lieu de répit, au 1^{er} trimestre 2024. « Depuis la crise du Covid, nous avons enregistré une forte baisse de fréquentation, on a même dû fermer quelques semaines dernièrement », explique la responsable. « Le taux d'occupation est de 70 %, je sais que c'est dur à entendre pour les familles mais on peine à le remplir. Cette offre ne trouve pas bien son public car les manières d'accompagner nos aînés ont évolué. » Tout en précisant

que « seulement 20 % des familles » qui en bénéficient habitent Villeurbanne.

Un accueil temporaire qui coûte trop cher

D'autres critères poussent à supprimer ce dispositif. La Ville et ses cofinanceurs (Métropole et ARS) consacrent 250 000 € par an au Lieu de répit, dont 200 000 € uniquement pour l'hébergement séquentiel. La structure est accueillie dans 400 m² de locaux, qu'elle loue au bailleur, Lyon Métropole Habitat. « Une situation pas très pertinente pour seulement deux agents sur place », d'où son déménagement vers

la Maison des aînés, rue du 1^{er}-Mars-1943. « L'idée est de renforcer la plateforme de soutien aux aidants dans un lieu où ils trouveront plus de ressources, notamment avec l'Office villeurbain des personnes âgées et des retraités (OVAPR), qui a son siège à la Maison des aînés. Autre argument avancé par Maud Larzillière : « La difficulté à gérer les ressources humaines. »

« Nous rencontrerons les familles pour trouver une solution au cas par cas », assure la directrice du CCAS. « On va étudier des pistes en lien avec les Ehpad ou l'accueil de jour sur Villeurbanne. »

Villeurbanne

« Un toit c'est un droit » : ils réclament des logements pérennes pour les familles qui occupent le CCVA

Un rassemblement a eu lieu ce mardi après-midi devant la mairie de Villeurbanne à l'appel du collectif Solidarité entre Femmes de la rue et DAL 69 pour protester contre l'expulsion prévue le 4 janvier pour les 90 personnes qui occupent le CCVA et pour demander des solutions d'hébergements pérennes.

Une quarantaine de personnes était rassemblée cet après-midi devant la mairie de Villeurbanne scandant « Un toit c'est un droit » en soutien aux 90 personnes qui occupent le CCVA et qui sont visées par une procédure d'évacuation le 4 janvier. En effet, le 8 novembre, trente familles ont investi le CCVA (Centre culturel et de la vie as-



Rassemblement devant la mairie de Villeurbanne, à l'appel du collectif Solidarité Femmes de la rue et DAL 69. Photo Ilham Seghrouchni

sociative), pour y trouver refuge, accompagnés par les associations DAL 69, Jamais Sans Toit et le collectif Solidarité entre Femmes à la rue.

Cédric Van Styvendael (PS) maire de Villeurbanne, s'était

rendu au CCVA le 21 décembre et y avait annoncé que le lieu d'accueil serait évacué le 4 janvier. Les propositions faites ce jour-là, hébergements temporaires, nuitées d'hôtel et aide au retour au pays, sont loin d'être

suffisantes pour les associations.

« Nous n'avons eu aucune garantie sur les modalités d'hébergement »

Ce mardi, des membres du

collectif Solidarité Femmes à la rue ont été reçues par Mathieu Garabedian, adjoint à la solidarité. À la sortie de son entretien, Vanessa Bonnanfant du collectif Solidarité entre Femmes à la rue, disait sa déception : « Nous n'avons eu aucune garantie sur la procédure d'expulsion ni sur les modalités d'hébergement. On nous propose un hébergement de 6 mois pour 60 personnes et quelques nuitées d'hôtel pour 30 personnes, mais nous ne savons pas quels critères seront pris en compte pour constituer ces deux groupes. Pour nous, c'est une tentative de division du collectif. Un rendez-vous est prévu ce vendredi à 15 heures durant lequel avons sollicité la présence du maire. »

● De notre correspondante, Ilham Seghrouchni